

COMPTE-RENDU DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 avril 2015

Le 13 avril 2015, le Conseil municipal s'est réuni, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

Présents: Mmes Barras, Bernaud, Braud, Duqué, Germain, Goutte, Guénais,
MM. Baudet, de Boissésou, Gaudinière, Girault, Picard, Venancy

Absent: M. Bordenave-Cazenave

Ordre du jour :

- Vote des Budgets: Principal et Annexes
- Urbanisme: Déclaration d'Intention d'Aliéner
- Mutualisation du Service Instruction au S.D.E.E.G
- Vente Immeuble Pampliega (choix du Notaire et fixation du prix)
- Echange de terrain à la Gorce: fixation du prix
- Demande de F.E.M.R.E.B
- Travaux de voirie
- Questions Diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures et passe la parole à M. Gaudinière, Conseiller municipal le plus âgé, à qui revient le droit de faire procéder aux votes des Budgets. Mme le Maire quitte la salle. Mr Gaudinière commence par proposer le vote des **Comptes Administratifs 2014** :

INVESTISSEMENT

Budget Commune :

Dépenses : 160 038,60 €
Recettes : 286 020,14 €

Développement Economique :

Dépenses : 8 522,44€
Recettes : 15 845,16€

Assainissement :

Dépenses : 18 348,65€
Recettes : 26 581,49€

Port :

Dépenses : 14 2310,97€
Recettes : 83 332,55€

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 675 862,32 €
Recettes : 699 109,22 €

Dépenses : 106 99,79 €
Recettes : 19 305,49 €

Dépenses : 48 198,33 €
Recettes : 89 330,15 €

Dépenses : 9 381,74 €
Recettes : 15 680,76 €

Ces Comptes Administratifs sont adoptés à l'unanimité (12 voix).

Mr Gaudinière passe ensuite au vote des **Comptes de Gestion du Percepteur 2014** :

Budget Commune, Développement Economique, Assainissement, Port: les Comptes sont respectivement identiques aux Comptes Administratifs de 2014.

Ces Comptes de Gestion du Percepteur sont adoptés à l'unanimité (13 voix).

Vote des Affectations du Résultat :

Budget Commune : FR 002 : 145 808,28 € ;
Développement Economique : FR 002 : 5 764,05 €
Assainissement : ER 002 : 37 780,11 € ;
Port : ER 002 : 6 299,02 €.

Ces Comptes d'Affectation du Résultat sont adoptés à l'unanimité (13 voix).

Budget Primitif communal 2015 :

Budgets Primitifs	Section Investissement		Section Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	348.728,23 €	348.728,23 €	769.382,28 €	769.382,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des votants le budget primitif principal pour l'année présenté ci-dessus.

Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner pour l'immeuble Capdepont.

Cet immeuble sis au 31, Rue Chardonnet, ne présentant aucun intérêt pour la Municipalité, n'a pas de projet à développer en Urbanisme. Mme le Maire demande au Conseil de voter pour une renonciation.

Renonciation adoptée à l'unanimité (13 voix).

Mutualisation du service d'Instruction du S.D.E.E.G. :

Le S.D.E.E.G. a obtenu la compétence d'instruire les dossiers et a proposé ses tarifs : Permis de construire : 150 € ; Démolition : 120 € ; Déclaration préalable : 105 € ; Permis d'Aménager : 105 €. M. Baudet pose la question de savoir pourquoi une telle disproportion entre Permis de Construire et Démolition ? Mme Bernaud trouve ces tarifs trop élevés (déclaration préalable).

Cette instruction par le S.D.E.E.G. a été adoptée à la majorité, avec 11 voix pour, 1 voix contre (Mme Bernaud) et 1 abstention avec réserve pour une modification des tarifs.

Vente Immeuble Pampliega : Les quatre anciens propriétaires ayant envoyé respectivement un courrier de renonciation, la vente se fera par l'intermédiaire de Me Masson, pour un montant de 37 000 €. **Mr Gaudinière** attire l'attention du Conseil quant à l'assainissement : il faudra faire le raccordement au tout à l'égout. Il ajoute que pour l'habitation et le commerce d'artisanat d'art, la réglementation de l'évacuation des produits et solvants devra être conforme au règlement intérieur de l'assainissement.

Le Conseil adopte ce projet de vente à l'unanimité (13 voix).

Echange de terrain à la Gorce : 68m², au prix de 10 €/m² seront vendus à M. Joanne pour régularisation des travaux effectués pour la noue, en prévision des grandes marées. Les frais de bornage seront à la charge de la Municipalité et les frais de notaires (Mes Massabie et Masson), à la charge de l'acquéreur.

Demande de F.E.M.R.E.B. : **M.Venancy** explique que 28 poteaux et 29 boules-lampadaires sont à changer. Un seul devis est parvenu, avec un montant total de 19 003,56 € T.T.C. L'équipement de ce mobilier urbain est à changer dans son intégralité, pour obtenir une subvention de 35% du montant des travaux T.T.C. **Mme Duqué** demande si on peut étaler les travaux. **Mr Venancy** répond «oui, mais avec perte de la subvention». **M. Girault** voudrait savoir au moyen d'un devis quelle est la consommation actuelle de la commune, avec les radars pédagogiques à leds qui s'allument quand on passe. **Mr de Boisséson** propose de changer les ampoules au fur et à mesure. Ce ne serait pas possible : la subvention ne serait pas accordée non plus. Il serait souhaitable de comparer avec d'autres devis.

Mme Duqué souhaiterait un comparatif de 3 devis.

Cette demande de subvention est adoptée à la majorité (11 voix pour, et 2 abstentions, sous réserve de l'obtention de 3 devis: MM. Baudet et Gaudinière).

Travaux de Voirie : **Pont de Rousselle** : 3 communes sont d'accord pour partager les frais d'aménagement : Saint Ciers de Canesse, Villeneuve et Plassac. 3 devis sont parvenus en Mairie, pour un montant de travaux s'élevant respectivement à 6 242, 13 €, 5 814,68 € et 5 249,87 €.

Plassac prendrait la moitié du montant des travaux à sa charge et il resterait ¼ du montant à charge des 2 autres communes (béton dosé à 300 kg/cm², fil de 7 mm, et 25 cm sur 14 m). Le pont, dont la superficie est supérieure à 52 m², pourrait ainsi supporter une charge de 150 tonnes. **M.Picard** propose de ne pas toucher à la structure du pont, ne pas mettre d'enrobé, mais meuler et scier sur les côtés. **M.Gaudinière** précise que les pierres ne seront pas touchées, que le tablier sera renforcé.

Délibération adoptée à l'unanimité pour le devis de 5 249,87€ (13 voix).

Chemin de la Métairie : 2 devis sont en concurrence pour effectuer l'empierrement de ce chemin : 4 162,32 € et 3 282, 50 €.

Délibération adoptée à l'unanimité pour le devis de 3 282,50 € (13 voix).

Questions Diverses :

Mme Duqué informe que la Mairie a reçu 3 retours de P.P.A (Personnes Publiques Associées). Une enquête publique va être lancée pour le P.L.U. Un cahier registre sera ouvert en Mairie, où un Commissaire Enquêteur et son suppléant se tiendront à la disposition des Plassacais(es), courant juin et courant juillet pour recueillir questions et avis.

Concernant les projets de réfection du Local Technique, de changement de la toiture de l'église et du réaménagement de la place du Monument aux Morts, les réflexions avancent. Mercredi 29 avril, une réunion de travail aura lieu à la Mairie, pour discuter des esquisses à point, des choix et devis des matériaux.

Mme Guénais annonce que tout est prêt pour recevoir les fleurs qui sont attendues pour orner les massifs de la commune.

Mme Germain indique que mardi 14 avril, à 10 heures, se tiendra une réunion du Comité de Rédaction du prochain journal municipal.

M. Baudet se dit satisfait de l'article concernant la Villa Gallo-Romaine, paru dans le journal Sud-Ouest.

Mme Bernaud informe que pour la Fête du Fleuve, le 12 septembre prochain, il y aura les prestations suivantes: Ateliers de dégustation de poisson fumé, découpage et coloriage de bateaux, fabrication de cordages... Blaye Nautique, les Chantiers Théâtre de Blaye, les «Voileux » en seront les animateurs. L'animation musicale de la soirée sera produite par un groupe de « Jazz manouche » (2 devis présentés dont un s'élève à 2 458,15€) et un feu d'artifice clôturera la fête.

Mme Braud donne le devis établi par le Boulanger du village pour le cocktail du vernissage pour les Reflets de l'Estuaire. **Mmes Bernaud et Germain** trouvent ces prix élevés et demandent un devis comparatif avec les Etablissements Leclerc.

Mme Bernaud insiste sur le fait que le goudron de la route qui monte à Montuzet, s'affaisse, suite aux passages des nombreux camions qui déchargent la terre sur les hauteurs.

M. Gaudinière n'est pas satisfait de la hauteur de l'herbe au terrain de sport (City-Stade) et souhaiterait que ce terrain soit plus praticable. **M. Venancy** fait savoir que le matériel pour tondre, est actuellement en panne.

Mme Braud fait part d'un service de repas froid (fourni par le prestataire fournisseur de repas), à la cantine ce mardi 14 avril. En effet, la cantinière doit s'absenter pour activités syndicales et ne pourra être remplacée. L'agent territorial contractuel qui, par le passé suppléait la cantinière titulaire, ne veut plus assurer ces remplacements. Cette absence entravant la nécessité du service, pose problème, car aucun agent territorial de la commune n'est habilité à exercer la fonction de cantinière (ni en cuisine, ni auprès des enfants). La Municipalité ne peut pas se permettre d'embaucher un personnel supplémentaire. Certains membres du Conseil posent la question de savoir s'il est possible de sanctionner, reclasser ou licencier la cantinière en titre, car ils jugent inacceptable cette gêne dans le service. **Mme Bernaud** émet l'hypothèse de faire livrer les repas par un organisme assurant le portage des repas....

Mme Braud attire l'attention sur le ramassage scolaire. L'autobus, prévu à cet effet, comporte 60 places, alors que seulement 6 enfants (par jour au maximum...parfois un seul !) utilisent le car de ramassage scolaire. Elle indique qu'après les vacances de printemps, les Temps d'Activité Périscolaires vont changer, la dernière période s'étendant de début mai à début juillet. Ainsi, les enfants vont-ils s'initier à la pratique des Contes, de la Langue des Signes, de petits jeux, de l'Anglais dans le but de créer un album, des percussions corporelles et apprendront à se familiariser avec la pratique de l'Art, en général. **Mme Braud** informe également des projets des activités de l'école (Carnaval le 26 avril, Sortie culturelle à Bordeaux le 30 avril, Sortie à Blaye pour le Comité de lecture le mai et Kermesse le 30 juin).

Enfin, Mme Braud fait part d'une idée soumise par une Plassacaise d'installer une Boîte à Livres, ou Boîte à Lire, publique...pour permettre gratuitement l'éveil et partage de la lecture.

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21 heures 30.

La Secrétaire de Séance,
MC Braud.